

Le bachelier professionnel de la spécialité Construction des carrosseries est un technicien d'atelier qui intervient dans tout type d'entreprise de construction et de transformation des carrosseries et des châssis des véhicules industriels, des véhicules légers, des véhicules de loisir, des utilitaires, des remorques et semi-remorques.

Son activité consiste, au sein de l'équipe de construction, à :

- Participer à la définition, à la conception d'un produit.
- Préparer la fabrication.
- Procéder à la fabrication, aux traitements des surfaces, à l'assemblage des éléments et structures.
- Planter et installer les équipements et accessoires.
- Contrôler, Régler les sous-ensembles.
- Contrôler la conformité du véhicule à la réglementation, aux normes.
- Remettre en conformité, Assurer la mise et maintien en service, Assurer l'assistance client.
- Finaliser l'intervention.
- Participer à l'élaboration des dossiers de réception du véhicule.

Le dénominateur commun à l'ensemble des activités décrites ci-dessus est l'intégration constante de deux impératifs :

- Impératif de santé/sécurité/environnement : Il s'agit de préserver la santé des personnes, d'assurer leur sécurité tout en préservant les biens et l'environnement.
- Impératif de qualité : Il s'agit de contribuer à l'amélioration constante de la satisfaction de la clientèle en intégrant une démarche de progrès dans toutes les activités de construction des carrosseries.
- Impératif économique : Il s'agit de respecter les contraintes économiques de l'entreprise délais, temps alloués.

L'action du titulaire de la spécialité Construction des carrosseries du baccalauréat professionnel est organisée et réalisée dans le cadre d'une démarche de construction intégrant l'après-vente (remise en conformité). Elle implique un comportement visant des objectifs de qualité en respectant les normes et réglementations en vigueur :

- dans la réalisation de l'ensemble des travaux de construction des carrosseries,
- dans les relations avec les études et la production, dans le travail d'équipe,
- dans les relations avec les clients et utilisateurs,
- dans les relations avec les équipementiers et fournisseur

Débouchés

Le titulaire de la spécialité Construction des Carrosseries du baccalauréat professionnel exerce ses activités dans :

- Les entreprises de construction des carrosseries des véhicules automobiles et industriels liés au transport routier des personnes, des marchandises (remorques, semi-remorques, véhicules frigorifiques, citernes, véhicules de transport en commun, ...).

- Les constructeurs de véhicules industriels et de véhicules utilitaires légers, véhicules ferroviaires et aéroportuaires.
- Les entreprises de construction, de transformation et d'aménagement des véhicules spécifiques (ambulances, véhicules de secours, véhicules de loisir, véhicules de voirie,...).
- Les entreprises et ateliers d'après-vente des carrosseries industrielles.
- Les entreprises et ateliers de maintenance des flottes de transporteurs.
- Les entreprises de fabrication des équipements de construction carrosserie.

Accès à la formation

Après :

- La classe de 3^e
- CAP Construction des carrosseries
- CAP Peinture en carrosserie
- CAP Réparation des carrosseries

Programme

Grille horaire (a)	2 ^{de}	1 ^{ère}	Tle
Enseignement professionnel	330	266	260
Enseignements professionnels et français en co-intervention (b)	30	28	13
Enseignements professionnels et mathématiques-sciences en co-intervention (b)	30	14	13
Réalisation d'un chef d'œuvre	-	56	52
Prévention Santé Environnement	30	28	26
Economie-Gestion ou Economie-Droit (selon spécialité)	30	28	26
Français, Histoire-Géographie et enseignement moral et civique	105	84	78
Mathématiques	45	56	39
Langue vivante A	60	56	52
Sciences physiques et chimiques ou langue vivante B ((selon spécialité)	45	42	39
Arts appliqués et culture artistique	30	28	26
Education physique et sportive	75	70	65
Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation (c) (d)	90	84	91
Période de formation en milieu professionnel (semaines)	4 à 6	6 à 8	8

(a) Volume horaire identique quelle que soit la spécialité

(b) Dotation horaire professeur égale au double du volume horaire élève

- (c) Y compris heures dédiées à la consolidation des acquis des élèves
- (d) En Tle : insertion professionnelle (recherche, CV, entretiens,) ou poursuite d'études

Enseignements professionnels

- **Préparer la fabrication :** Participer à la définition et à la conception d'un produit ; Exploiter les documents, établir la liste des pièces, produits et moyens nécessaires ; Organiser le poste de travail ; Décoder, organiser les opérations prévues et rédiger une fiche de travail ; Effectuer les tracés et développements ; Préparer les éléments à assembler ; Participer à la définition d'un mannequin.
- **Réaliser les fabrications et les assemblages :** Réaliser les débits, découpes et usinages ; Réaliser les opérations de mise en forme ; Réaliser les assemblages chimiques, thermiques, mécaniques ; Adapter les éléments de carrosseries en matériaux composites, plastiques ; Traiter les surfaces contre la corrosion ; Réaliser les mannequins.
- **Implanter et installer les équipements et accessoires :** Préparer le véhicule pour recevoir les équipements et accessoires ; Monter, installer les équipements et accessoires ; Réaliser les connexions énergétiques ; Effectuer les réglages, paramétrages et mises en conformité.
- **Assurer la conformité :** Contrôler la conformité de l'intervention ; Contrôler la conformité du véhicule à la réglementation en vigueur ; Participer à la constitution du dossier de réception du véhicule ; Assurer la mise et maintien en service ; Assurer l'assistance et l'après-vente ; Remettre en conformité.

Stage

La durée de formation en milieu professionnel est de 22 semaines à répartir sur les 3 années de formation. Les périodes de formation en milieu professionnel permettent au candidat :

- d'appréhender concrètement la réalité des contraintes économiques, humaines et techniques de l'entreprise ; de comprendre l'importance de l'application des règles d'hygiène et de sécurité ;
- de réaliser des opérations de Fabrication, Construction, Modification, Aménagement des véhicules et de mise en conformité des véhicules ; d'utiliser des matériels d'intervention ou des outillages spécifiques de technologies nouvelles ;
- de comprendre la nécessité de l'intégration du concept de la qualité dans toutes les activités développées ; d'observer, comprendre et analyser, lors de situations réelles, les différents éléments liés à des stratégies commerciales et de services ;
- de mettre en œuvre ses compétences dans le domaine de la communication avec les services de l'entreprise et les clients ;

- de prendre conscience de l'importance de la compétence de tous les acteurs et des services de l'entreprise.

Examen

Épreuves	Coef.
E1 : Epreuve scientifique et technique	
Sous-épreuve E11 : Analyse d'un système technique	2
Sous-épreuve E12 : Mathématiques	1.5
Sous-épreuve E13 : Sciences physiques et chimiques	1.5
E2 : Epreuve étude de cas : Préparation d'une production	3
E3 : Epreuve pratique prenant en compte la formation en entreprise	
Sous-épreuve E31 : Réalisation d'intervention en entreprise	3
Sous-épreuve E32 : Mesures, contrôles, réception et mise en conformité d'un véhicule	3
Sous-épreuve E33 : Intervention de mise en conformité sur système mettant en œuvre des énergies	3
Sous-épreuve E34 : Economie gestion	1
Sous-épreuve E35 : Prévention Santé Environnement	1
E4 : Epreuve de langue vivante étrangère	2
E5 : Epreuve de Français, Histoire-Géographie et enseignement moral	
Sous-épreuve E51 : Français	2.5
Sous-épreuve E52 : Histoire-Géographie et enseignement moral	2.5
E6 : Epreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	1
E7 : Epreuve d'éducation physique et sportive	1
Epreuves facultatives	
EF1 : Langue vivante étrangère	Pts>10
EF2 : Epreuve de mobilité	Pts>10

Poursuite d'études

Les titulaires de Bac Pro qui ont obtenu un avis favorable du conseil de classe seront prioritaires dans les BTS correspondant à leur spécialité (en application du décret n° 2017-515 du 10 avril 2017 sur l'expérimentation Bac Pro/BTS) modifié par le décret no 2021-227 du 26 février 2021 relatif aux modalités particulières d'admission dans une section de techniciens supérieurs pour les titulaires d'un baccalauréat professionnel.

Le bac pro a pour premier objectif l'insertion professionnelle. Mais avec un très bon dossier une poursuite d'études est envisageable. Par exemple :

- BTS Conception et industrialisation en construction navale
- BTS Conception et réalisation de carrosseries

Pour connaître les poursuites d'études envisageables consultez les guides régionaux.

Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Montpellier & de Toulouse

Ou se former en Occitanie

Formation non disponible dans les Académies de Montpellier et Toulouse

En savoir plus

Retrouvez sur <https://documentation.onisep.fr/>

Les publications disponibles (collections Diplômes, Dossiers, Parcours, Zoom sur les métiers, Pourquoi pas moi ?, Handi +)

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au centre d'information et d'orientation (CIO).

N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Education Nationale (PSY-EN).

